



VILLE DE SAINTE-ANNE-DE-BELLEVUE

PROVINCE DE QUÉBEC

## AVIS PUBLIC

### PROMULGATION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 533-72

Lors de la séance ordinaire du conseil tenue le 10 décembre 2018, le Conseil municipal a adopté le règlement suivant:

**RÈGLEMENT NUMÉRO 533-72 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 533 AFIN D'AJOUTER UNE NOUVELLE ZONE ET D'INTRODUIRE DES DISPOSITIONS PARTICULIÈRES APPLICABLES À LA ZONE H-105**

Ce règlement est disponible pour consultation au bureau municipal de 8 h à 16 h 30, du lundi au jeudi et de 8 h à 12 h le vendredi. Des copies de celui-ci peuvent être délivrées à la suite du paiement des frais fixés par le Conseil.

Le règlement numéro 533-72 entre en vigueur au moment de sa publication.

Avis donné à Sainte-Anne-de-Bellevue, le 13 décembre 2018.

---

Me Catherine Adam, OMA  
Greffière